



CERTIFICAT D'APTITUDE A L'HYPERBARIE

CLASSE 3 MENTION A

Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés aux risques hyperbares



L'objectif final de la formation

Former à la sécurité les travailleurs exposés aux risques hyperbares avec immersion au delà des 50m. et en saturation pour travaux

À l'issue de la formation le stagiaire sera capable de préparer, organiser, évaluer et prévenir la sécurité des travaux hyperbares

PUBLIC

Toutes personnes désirant réaliser des Travaux en milieu hyperbare et répondant aux pré-requis suivants

PRE REQUIS

Être âgé d'au moins 18 ans

Disposer d'une aptitude médicale à l'hyperbarie de la classe et de la mention hyperbare souhaitée (3A) datant de moins d'un an.

Être titulaire du CL2A ou d'un diplôme équivalent, reconnu par l'IMCA, depuis au moins 1an.

Justifier de 100 plongées en narguilé, au-delà des 6m, dont 20 au-delà des 15m : l'ensemble de ces plongées représentant une durée totale de 100h réalisées après l'obtention du classe 2A

Justifier d'un diplôme de secourisme du travail (SST, First aid, DMT)

Parler, écrire et comprendre la langue de la formation (anglais)

DUREE

175 heures de formation

MOYENS

PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

Séances de formation en salle (théorie) et en milieu naturel (pratique)

Salles de cours équipées d'audio-visuel

Documentation remise au stagiaire (support de cours)

Documentation à disposition des stagiaires :

Manuel de sécurité hyperbare, fiche de sécurité,
notice de poste, procédures de décompression

Barge avec ensemble de saturation, caisson hyperbare

Matériel de secours et EPI

Un instructeur pour 4 stagiaires pour les séances pratiques

CONTENU

La Formation à la sécurité va permettre au stagiaire :

- *de maîtriser les bases théoriques liées aux risques hyperbares
- *d'intégrer le risque hyperbare dans la démarche générale de prévention des risques professionnels
- *d'organiser et réaliser des opérations hyperbares en sécurité.

6 thématiques seront abordées durant le stage

Ces thématiques seront enseignées et évaluées par une équipe de formateurs tous titulaire du CAH concerné, et en accord avec la réglementation en vigueur.

THEMATIQUES	
THEMATIQUE 1- Connaissances théoriques des dispositions réglementaires	Théorie Salle de cours
THEMATIQUE 2-Connaissances théoriques liées à l'activité professionnelle	Théorie Salle de cours
THEMATIQUE 3-Matériels et équipements	Théorie et pratique
THEMATIQUE 4-Organisation des travaux en saturation	Théorie et pratique
THEMATIQUE 5-Les différentes procédures de travaux en saturation	Théorie et pratique
THEMATIQUE 6-Maitrise des procédures de travaux au-delà des 50 m	Pratique milieu naturel

EVALUATIONS

CONTINUE pour la pratique durant le stage (mise en situation). En cas d'échec à un exercice le stagiaire bénéficie de deux essais supplémentaires. Il sera reporté de session de stage en cas de nouvel échec, et devra se représenter dans un intervalle de temps inférieur à une année glissante, commençant à la date de son dernier rattrapage. Sans quoi il sera considéré comme abandonnant la formation (sauf motif particulier)

FINALE : QCM théorique. En cas d'échec un deuxième QCM est proposé le lendemain.
En cas de nouvel échec : dans les 6 mois le stagiaire bénéficiera d'un dernier essai. S'il échoue à nouveau il sera considéré comme échec à la formation.

A l'ISSUE

Remise au stagiaire de :

Son certificat d'aptitude à l'hyperbarie conforme au model en vigueur

Son livret individuel

Informations complémentaires

En cas d'arrêt de stage pour raison médicale le stagiaire est reporté à une date ultérieure, et reprendra son stage au stade où il s'est arrêté, si le délai est inférieur à un an. Dans un cas différent, l'organisme de formation, en fonction des compétences acquises par le stagiaire, lui indiquera à quel stade il doit rejoindre la formation.

Le Classe 3A est notamment reconnu par l'IMCA et le HSE britannique. Il n'a pas de limitation de validité en offshore ou à l'étranger.

Le Diver Medic Technician peut être préparé durant le stage.

Pour travailler en France

Recyclage le CAH doit être renouvelé tous les 5 ans par un examen de recyclage. L'examen de recyclage doit être initié par le détenteur du CAH dans l'année précédant la date de fin de validité de son certificat.

Une **formation de recyclage** et de préparation à l'examen peut être proposée par l'INPP au candidat afin de lui permettre de rafraichir les savoirs en tenant compte notamment de l'évolution des techniques, des matériels et de la réglementation.

L'Examen de recyclage : comprend une épreuve écrite d'une durée de 2 heures, sous la forme d'un QCM portant sur les thématiques, et une épreuve pratique visant la récupération d'un scaphandrier en difficulté, à partir de la tourelle de plongée, et d'un transfert sous pression dans une chambre, afin de réaliser une prise BIBS.

En cas d'échec une formation de recyclage « sur mesure » plus complète sera proposée à l'intéressé, afin de couvrir les thématiques non maîtrisées. Un nouvel examen sera organisé. Attention le calendrier de cette formation complémentaire dépendra des disponibilités de